

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS par an des 1er et 16 de chaque mois

se paient d'avance.

ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES

Trois mois... 5 fr. Six mois... 10 fr. Un an... 20 fr.

ACTRES DÉPARTEMENTS

Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS

sont reçues au

Bureau du Journal du Lot

et

se paient d'avance

Années... 25 c. la ligne

Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8, M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement est considérée comme un remboursement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Destination, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castel franc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Rodez, Aurillac, Vierzon, Paris.

Cahors, le 21 Août 1875

La commission de permanence s'est réunie jeudi dernier. Nous reproduisons l'analyse de sa délibération.

M. Buffet, vice-président du conseil, est le seul membre du gouvernement qui soit présent.

M. le président fait part à ses collègues de la mort de M. Parigot, député de l'Aube.

Il annonce que les travaux entrepris pour l'installation des deux Chambres seront certainement terminés le 1er décembre prochain.

M. Rameau demande à poser une question à M. le ministre de l'intérieur sur une manifestation bonapartiste de Ville-d'Avray.

M. Buffet répond à M. Rameau qu'il attend des renseignements sur cette affaire, et qu'il n'a pas encore reçu le rapport de M. le préfet de police qui lui est d'ailleurs annoncé.

M. Rameau interroge alors le ministre sur les rumeurs dont est victime la presse républicaine et la tolérance témoignée à des journaux anti-constitutionnels, qui, comme le Pays, se mettent en révolte contre les lois.

M. Buffet fait remarquer qu'il y a eu sous son administration moins de journaux frappés que précédemment.

M. Laurent Pichat présente des observations sur la suspension pour deux mois du Conseil municipal de Béziers; il dit qu'il est inouï qu'on ait suspendu un conseil parce qu'il a écouté en silence des attaques dirigées par un de ses membres contre le préfet.

M. Lepère voudrait que la protestation fût lue. Il s'agit ici d'une question qui intéresse toutes les communes.

M. Buffet : Les arrêtés de suppression ne sont jamais pris sans un examen sérieux et sans que le ministre ait été consulté.

M. Pages Dupont : La protestation sera certainement publiée dans les journaux; M. le ministre assume la responsabilité de la suppression.

M. Lepère croit que cette mesure indique une tendance à supprimer à tort les conseils municipaux.

M. Buffet entre dans quelques détails sur une circulaire déplorable qui s'est produite dans le conseil municipal de Béziers.

M. Laurent Pichat. M. le ministre vient de répondre à ce que je n'ai pas dit.

M. Buffet. Je n'ai donné ces détails qu'en réponse à M. Lepère, qui a exprimé la crainte que le gouvernement ne supprimât un grand nombre de conseils municipaux.

grand regret que je prononce ces suppressions, après toute sorte d'instructions, et même des suppléments d'instruction.

Vingt-quatre conseils ont été dissous avant moi, et huit suspendus. Je n'ai pas prononcé une seule dissolution à cause de la loi sénatoriale, les conseils municipaux devant élire un délégué pour les élections au Sénat.

M. Laurent-Pichat. M. le ministre de l'intérieur a dit de bonnes paroles, je le reconnais; mais, en définitive, il a répondu à une protestation que je n'ai pas lue.

Le Français raconte en ces termes la manifestation bonapartiste de Ville-d'Avray :

Une manifestation bonapartiste a eu lieu dimanche dernier, à Ville-d'Avray, dans une maison de campagne habitée par une personne très-connue dans un certain monde. Il paraît, si nous en croyons le Libéral de Seine-et-Oise, qu'un grand nombre de bonapartistes ont l'habitude de se réunir tous les ans chez cette personne pour y célébrer la fête des Napoléons. Cette année, le fronton de l'habitation était décoré d'un aigle lumineux, surmonté de la couronne impériale. A l'intérieur on exécutait sur le piano l'air de la Reine Hortense; sur le perron trônaient plusieurs dames en toilette de ville, les hommes se tenaient derrière. Un feu d'artifice fut tiré, et à cette occasion les portes furent ouvertes afin, dit encore le Libéral de Seine-et-Oise, que le public pût constater le caractère d'une illumination où les Napoléons flamboyaient avec éclat. La pièce principale du feu d'artifice représentait un aigle couronné. Des cris de Vive l'Empereur! Vive Napoléon IV! ayant été poussés, la foule du dehors y répondit par les cris de: Vive la République! auxquels il fut répondu par de nouvelles acclamations en faveur de Napoléon IV et l'exclamation de: A bas la République! Certains journaux assurent que « ces faits ont causé à Ville-d'Avray une émotion assez vive »; mais nous estimons, avec le Libéral de Seine-et-Oise, que le lieu où ces manifestations se sont produites, et la forme plus que grotesque qu'elles ont empruntée leur enlèvent toute espèce d'importance.

Les allocutions prononcées à l'ouverture des conseils généraux prennent cette semaine, dans les journaux, la place qu'occupaient la semaine dernière les discours de distribution de prix.

M. le duc d'Aumale, en prenant la présidence du conseil général de l'Oise, après avoir rendu hommage à la mémoire du général Saget, s'est exprimé en ces termes :

Il est dans les traditions du conseil général de l'Oise de respecter scrupuleusement la loi, de la respecter comme elle doit être selon moi, respectée, c'est-à-dire d'en observer non-seulement l'esprit, mais la lettre. Je crois m'être toujours conformé à ce principe depuis que j'ai l'honneur de le présider, et je puis ajouter que dans tout le cours de nos délibérations, nous avons toujours évité de toucher aux questions qui ne sont pas de la compétence des assemblées départementales, et dont la loi leur défend de connaître.

Le duc d'Aumale a ensuite appelé l'attention du conseil sur les actes législatifs qui modifiaient d'une façon quelconque les attributions du conseil général ou de ses membres. Après avoir signalé la loi récente qui a modifié les

dispositions de la loi organique de 1871, en ce qui regarde la vérification des élections des conseillers généraux, il a terminé par ces mots :

Dans l'ensemble des mesures par lesquelles l'Assemblée nationale a organisé les grands pouvoirs de l'Etat et pourvu au gouvernement de la République, se trouve une disposition qui intéresse non pas les conseils généraux eux-mêmes, mais les citoyens qui ont reçu le mandat de conseiller général. Désormais, les membres des conseils généraux font partie du corps des électeurs sénatoriaux.

Ce sont de nouvelles attributions que vous pouvez avoir à remplir individuellement, je le répète; il était utile également, ce me semble, d'appeler encore votre attention particulière sur cette disposition légale.

Le général Chanzy, président du conseil général des Ardennes, s'est abstenu de toute allusion politique dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

M. Dagnenet, président du conseil général des Hautes-Pyrénées, s'est contenté d'émettre le vœu que « l'action des conseils généraux dans les élections sénatoriales ne se bornât pas à celle d'un suffrage individuel, mais prit une proportion plus étendue. »

M. Magne, président du conseil de la Dordogne, a souhaité que tous les membres du conseil « déposassent » en entrant dans l'enceinte de ce conseil, comme il l'avait fait lui-même, leurs inclinations politiques.

M. Léon, président, en l'absence de M. le duc Decazes, le conseil général de la Gironde, demande à ses collègues de ne pas « faire d'excursion sur le terrain brûlant de la politique. »

Dans le département de la Seine-Inférieure, le préfet a ouvert la session du conseil général par un discours dans lequel, rappelant que « les événements avaient placé les destinées de la France dans les mains d'un loyal et vaillant soldat, » il a engagé les membres du conseil à « le seconder de tous leurs efforts dans sa mission d'apaisement et de patriotisme. » M. Ancel a prononcé une courte allocution dans laquelle il a simplement constaté l'union qui régnait dans le conseil.

A l'ouverture de la session du conseil général d'Indre-et-Loire, M. Guinot, élu président, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que « la République ayant été reconnue par l'Assemblée nationale comme le gouvernement légal de la France, et son organisation venant d'être consacrée par le vote de la constitution, le président du conseil général pourrait se croire autorisé à aborder certaines questions politiques, à la veille du jour où les conseillers généraux vont être appelés à prendre part au scrutin pour l'élection du Sénat. » Il a toutefois ajouté qu'il n'entrerait pas dans cette voie.

Le Journal des Débats contient les détails et l'appréciation qui suivent :

Les bureaux ne diffèrent pas beaucoup de ce qu'ils étaient l'année dernière; cependant quelques sièges nouveaux ont été acquis par les conservateurs républicains, qui en occupaient déjà la majorité. Nous citerons, par exemple, les départements de la Haute-Marne, du Lot-et-Garonne, de la Gironde, des Hautes-Pyrénées.

Dans la Gironde et dans les Hautes-Pyrénées, les bonapartistes ont éprouvé un échec très sensible, et les faits ont démenti brutalement les progrès dont

le parti de l'Appel au peuple se glorifie depuis quelque temps. Ainsi, voilà deux départements où les bonapartistes avaient naguère la majorité, soit dans le conseil général, soit dans le corps électoral lui-même; ils ne l'ont plus. M. le duc Decazes a été élu président du conseil général de la Gironde par 31 voix sur 41 votants; le temps n'est plus où la présidence semblait devoir appartenir toujours à M. Hubert-Delisle! Dans les Hautes-Pyrénées, M. Latour, dont les opinions correspondent à celles de cette grande fraction du centre droit qui s'est le plus intimement rapprochée du centre gauche pour s'éloigner des bonapartistes, M. Latour a remplacé à la vice-présidence ce même M. Cazeaux dont le succès aux élections avait été naguère un échec pour nous, un triomphe bruyant pour les siens. D'où vient que M. Cazeaux, si heureux il y a quelques mois, ait été si peu? Est-ce seulement parce qu'il n'a pas tenu, comme orateur politique, les promesses d'éloquence que ses amis s'étaient faites à eux-mêmes? Est-ce parce qu'il a été au-dessous de ce qu'on attendait de lui? Non, sans doute; il faut attribuer, croyons-nous, les heureux changements qui se sont produits non seulement dans les Hautes-Pyrénées et dans la Gironde, mais ailleurs encore, à l'influence bienfaisante de la Constitution que l'Assemblée nationale a commencée le 25 février et qu'elle a terminée avant sa séparation. Ce que voulait le pays, et ce qu'il eût demandé au besoin même aux bonapartistes, c'était un gouvernement défini, ayant une forme et un nom connus, et pourvu des organes nécessaires pour vivre. On lui a donné enfin le gouvernement dont il avait besoin, il s'y rallie aussitôt; et, pourvu que ce gouvernement ait suffisamment conscience de lui-même, de ses droits et de sa force, les prétentions des partis ne le menaceront pas longtemps.

Quant aux discours prononcés par les présidents des conseils généraux, ils sont presque tous ce qu'ils devaient être, et quelques-uns méritent une approbation toute particulière. Nous ne ferons qu'une réserve : dans les Bouches-du-Rhône, le président, M. Tardieu, a cru devoir attaquer la récente loi votée par l'Assemblée sur la vérification des élections. M. Tardieu est libre de penser de la loi ce que bon lui semble, mais il a mal choisi le lieu et le moment pour le dire; il est vrai que l'intolérance du conseil des Bouches-du-Rhône a servi d'argument aux auteurs de la loi, et que M. Tardieu s'est cru peut-être obligé à prendre la défense de ses collègues; n'importe, son discours, qui a ressemblé parfois à un plaidoyer amer, nous paraît regrettable. Les conseils généraux ne doivent pas faire de politique; la coutume permet à leurs présidents d'en parler une fois, à l'ouverture de la session, mais à la condition qu'ils n'en abuseront point.

Combien nous préférons la réserve et le ferme respect de la loi dont a fait preuve M. le duc d'Aumale, président du conseil général de l'Oise! M. le duc d'Aumale observe de la loi « non seulement » l'esprit, mais la lettre. Il a signalé à ses collègues les lois nouvelles qui les intéressent ou qui les touchent personnellement, mais il s'est bien gardé d'entrer dans la critique de ces lois, pas plus pour les approuver que pour les blâmer; il s'est contenté d'indiquer ce qu'elles sont, et il l'a fait en termes d'une justesse parfaite. C'est ainsi qu'en parlant de la loi qui fait des conseillers généraux des électeurs pour le Sénat, il a distingué avec une heureuse netteté les conseillers du conseil lui-même, et il a attribué le droit électoral à l'individu et non pas au corps auquel il appartient. Voilà de quelle manière un président de conseil général devrait toujours parler des lois qui hier encore étaient un sujet de polémique, et dont la discussion pourrait émouvoir les esprits.

Revue des Journaux

Gazette de France.

Le Rappel nous annonce l'apparition d'un livre de M. Béraud sur l'Idée de Dieu. Ce livre est, dit le Rappel, simple, sérieux et concluant :

« Les dernières lignes eu feront apprécier l'esprit et la portée :

« Notre conclusion ne saurait être douteuse : Dieu n'est qu'une création de l'esprit humain... En un mot, Dieu c'est l'idéal... Si l'on me dit que je suis athée, je répondrai : « J'aimerais mieux être athée et avoir de Dieu une idée digne de lui, qu'être spiritualiste et faire de Dieu un être impossible et absurde. »

Est-ce assez sérieux — et assez concluant ? Voilà M. Béraud qui aimerait mieux être athée et avoir de Dieu une idée digne de lui !...

C'est exactement comme s'il disait : « J'aimerais mieux être sans fortune et avoir les millions de M. de Rothschild. »

La semaine dernière, plusieurs journaux bonapartistes attribuaient, par une singulière inadvertance, à un scélérateur qui comparaisait en cour d'assises, les fonctions remplies au 4 Septembre par son avocat, et s'écriaient avec joie que M. Gambetta choisissait ses préfets parmi les parricides de l'avenir. En ce moment la République française, parlant d'une messe célébrée à Saint-Augustin, s'efforce de faire croire qu'on ne peut être bonapartiste sans être plus ou moins complice de Greffier, l'assassin de Vaugirard. Certes, ce journal, dont l'un des commanditaires a été condamné pour les marchés dont tout le monde se souvient, aurait eu moins que tout autre le droit de rappeler si durement aux partisans de l'appel au peuple les mésaventures judiciaires de Greffier ; mais quand même aucun de ses amis n'aurait de dossier fâcheux dans les archives de la préfecture de police, est-il de bon goût, est-il juste, ou plutôt n'est-il pas déplorable de rendre ainsi tout un parti responsable des méfaits ou des crimes de quelques-uns de ses adhérents ?

Les anciens partis sont nombreux en France, et si nombreux qu'aucun d'eux n'a dans le pays la majorité absolue ; si chacun d'eux, adoptant le système des feuilles bonapartistes et de la République française, se plait à représenter tous les autres comme un ramassis de coquins, d'escrocs et d'assassins, tous sont par là d'accord pour affirmer que la majorité de la nation mérite le bûche ou l'échafaud. Il n'y a cependant pas besoin d'être chauvin pour s'indigner d'une semblable conclusion, et aucun de nous n'a besoin d'une bien haute impartialité pour reconnaître que, parmi les adhérents des partis hostiles au sien avec lesquels les hasards de la vie l'ont mis en relations, il a rencontré en somme beaucoup plus d'honnêtes gens et de bons Français que de scélérateurs ou de misérables prêts à vendre leur pays. Pour notre part, nous sommes placés par nos convictions aussi loin des bonapartistes que des radicaux ; mais ce sont leurs idées et les conséquences de leurs principes que nous combattons comme funestes à la France. Nous n'avons jamais songé à accuser en bloc tous les adhérents de ces deux partis de concussion, d'assassinat ou de parricide. Nous voudrions voir tous les honnêtes gens, tous les bons Français, quelle que soit leur foi politique, renoncer à ces préjugés déplora- bles et cesser de croire capables des plus grands crimes tous ceux de leurs compatriotes qui ne sont pas abonnés à leur journal.

France.

Les Allemands voulaient-ils consentir après Sedan à signer la paix sans concession territoriale de la France, étaient-ils disposés à restreindre leurs prétentions et à se contenter de peu, alors que leurs triomphes répétés leur donnaient la possibilité de parler en mai- tres ?

En 1815, du premier au dernier jour, la Prusse ne cessa de réclamer l'Alsace et la Lorraine. Ses généraux, ses hommes d'Etat, ses écrivains s'efforcèrent pour protester contre la modération des alliés, et il ne fallut rien moins que l'énergie de l'empereur Alexandre et des représentants de l'Angleterre pour empêcher un démembrement complet de la France.

Transportés-nous maintenant en 1870 : le souvenir de 1815 existe encore de l'autre côté du Rhin ; pendant cette longue période

de paix, une seule pensée a agité l'Allemagne : la conquête de nos deux provinces. Cette pensée, nous la retrouvons exprimée partout : elle est dans les livres comme dans les chants populaires, dans les ouvrages officiellement approuvés même.

La guerre éclate ; elle a été déclarée par la France, et l'empereur Napoléon III n'a pas dissimulé que c'était une guerre de conquête. Et alors que la Prusse est victorieuse, seule en cause, qu'elle n'a plus à compter avec des alliés, à redouter une intervention toute puissante, qu'elle est libre de réaliser les rêves, si longtemps caressés, que d'un bout à l'autre de l'Allemagne les exigences s'affirment et réclament la Lorraine et l'Alsace, à ce moment l'Allemagne va s'arrêter, réduire ses prétentions, se contenter d'une parcelle, alors que tout est dans sa main !

Soutenir cette thèse, c'est méconnaître à la fois l'histoire et le sens commun.

Mais nous dira-t-on, il y a une conversation de M. Jules Favre rapportant une conversation de M. de Bismarck qui prouve le contraire : le chancelier a affirmé au ministre français que l'Allemagne ne voulait pas faire de conquête, et qu'elle serait trop heureuse de signer la paix, si on lui cédait Strasbourg et sa banlieue.

Si l'on ne veut passer pour naïf, il ne faut pas s'arrêter longtemps à cette conversation.

Des paroles de M. de Bismarck, de ses propositions de paix, nous en aurions bien d'autres à citer. Faut-il rappeler l'histoire des négociations de Metz, des entretiens du général Boyer avec le ministre prussien ? Qui donc songe aujourd'hui à voir là des arguments, à chercher dans ces souvenirs douloureux d'autre démonstration que celle de l'habileté et de la souplesse du chancelier ?

L'Alsace et la Lorraine ne pouvaient être sauvées que par notre victoire : voilà ce que prouvent tous les documents sérieux, voilà tout ce que dit l'histoire, et tous les raisonnements du monde ne prévaudront pas contre ses enseignements.

Informations

Les nouvelles d'Orient sont d'une gravité exceptionnelle. Une dépêche de Belgrade annonce que le ministre a donné sa démission dès que le résultat des élections a été connu. La veille, le Congrès électoral avait émis un vote de défiance contre le cabinet. « La Serbie, » ajoute la dépêche, est favorable à l'émancipation de l'Herzégovine et de la Bosnie. » Ainsi, c'est le parti grand-serbe qui vient de l'emporter dans les élections, et l'on doit s'attendre à ce qu'il profite de sa victoire pour obliger le gouvernement à abandonner la politique de neutralité à laquelle il était resté jusqu'ici fidèle.

D'autre part, le Glas Crnagoreca déclare que l'insurrection de l'Herzégovine prend des proportions de plus en plus considérables et que les insurgés ne manquent ni d'armes ni de munitions. La révolte ne pourra être comprimée que par la proclamation de l'indépendance de l'Herzégovine. « Si l'on ne fait pas » aux insurgés des conditions satisfaisantes, » ajoute le Glas Crnagoreca, le Montenegro ne restera pas longtemps passif : il fera son devoir ! »

Le Nouveau Fremdenblatt a reçu de Raguse une dépêche qui confirme cette dernière menace. Le Montenegro aurait fait des promesses formelles de secours à l'Herzégovine, il serait prêt à se mettre en campagne.

Il faut enregistrer ces nouvelles sous toutes réserves. Il est permis de croire qu'elles sont au moins exagérées. On ne saurait méconnaître cependant que la situation devient de jour en jour plus périlleuse. La Porte-Ottomane pourrait bien avoir à regretter l'inertie avec laquelle elle a combattu jusqu'ici les insurgés.

Les dépêches suivantes contiennent de graves nouvelles de l'insurrection de l'Herzégovine.

Raguse, le 18 août.

Hier, près de Trébigne, un engagement a eu lieu entre la garnison turque et les insurgés. La garnison a fait une sortie et a été obligée de battre en retraite.

Raguse, le 18 août.

L'insurrection bosniaque s'étend à Hostagnizza à Pjerglie, à Prjvor, dans la Sutorina et à Zubei, près de Raguse.

Trébigne est assiégé.

Vienne, le 18 août.

On mande à la Correspondance politique : « Il se confirme qu'un mouvement insurrectionnel a éclaté en Bosnie ; il se confirme aussi que la situation est très tendue en Serbie et que la formation du cabinet Ristitch est regardée comme très possible.

« D'après les détails publiés par la même Correspondance, le mouvement insurrectionnel en Bosnie est estimé comme s'étendant sur un rayon de 90 mille allemands. Il n'y a eu nulle part d'engagement considérable.

« En Herzégovine, les Turcs débarqués à Kleck n'osent pas avancer, parceque les défilés sont occupés par les insurgés. »

Venise, le 18 août.

Une lettre de Dalmatie, en date du 16, publiée par le Tempo, dit que les insurgés prêts à entrer en Bosnie seraient au nombre de 15,000, dont 10,000 commandés par Stratimirovich, et 5,000 par Vlajeorich et Zarko.

La lettre ajoute que les Slaves arrivent de toutes les parties de l'Europe afin de combattre pour l'indépendance et la religion.

Plusieurs journaux ont cru devoir rendre compte d'une réunion tenue la semaine dernière, sous la présidence du cardinal archevêque de Paris, et à laquelle ont assisté un certain nombre d'évêques. Il est exact qu'à cette réunion assistaient le cardinal-archevêque de Rouen, les archevêques de Tours, de Sens, de Reims. Mgr l'archevêque de Bourges s'était fait excuser auprès de ses collègues. Les évêques d'Orléans, de Versailles et de Chartres étaient venus eux-mêmes, répondant à l'appel du cardinal-archevêque de Paris. Mgr l'évêque de Blois s'était fait représenter par le P. Fessart, supérieur de son grand-séminaire. L'objet de la réunion était de délibérer sur les moyens à prendre afin de mettre à profit les droits accordés par la liberté de l'enseignement supérieur. Outre cette question, il en a été traité plusieurs d'ordre général, et sur lesquelles les évêques présents ont échangé leurs vues.

Le cardinal-archevêque de Paris a exposé que le sentiment général des catholiques lui paraissait imposer aux évêques le soin d'organiser comme de diriger les établissements d'enseignement supérieur dont la nouvelle loi rend la création possible. L'avis de la réunion a été qu'il convenait de fonder à Paris une université libre. Cette université comprendra l'enseignement des sciences, des lettres et du droit. Plus tard, l'enseignement de la médecine sera également donné. L'université sera placée sous la surveillance d'un conseil supérieur composé par les évêques, et sera dirigée par un recteur nommé par eux.

La difficulté de trouver promptement un local pour la nouvelle Université a été résolue par l'affectation que le cardinal-archevêque a bien voulu faire à cet usage de la maison des Carmes, rue de Vaugirard. L'école aujourd'hui installée dans les bâtiments de cette maison sera transportée dans un autre local, situé dans le voisinage.

Une seconde réunion aura lieu pour arrêter les règlements de la nouvelle université et le choix des professeurs. On n'a pas encore décidé si ce choix aurait lieu à la suite d'un concours, ou s'il serait fait spontanément par le conseil supérieur. C'est à tort qu'on a attribué à un ordre religieux la prétention de fournir exclusivement des professeurs aux chaires de la nouvelle université. Le R. P. Fessart, qui assistait à la réunion, a déclaré au nom de son ordre qu'il repoussait formellement une pareille prétention, et que si les membres de la Compagnie de Jésus étaient prêts à concourir à l'œuvre, dans la mesure qui conviendrait au conseil supérieur, ils se tiendraient à sa disposition sans autres prétentions que de servir l'Eglise et le pays, de la manière jugée la plus utile par les évêques.

On assure que, grâce à l'activité très-grande imprimée à l'organisation de la nouvelle université par la réunion des évêques, les cours pourront commencer rue de Vaugirard dans les derniers jours de décembre.

Dès l'ouverture du Conseil général, à Toulouse, M. Iron a demandé la parole et, dans une chaleureuse allocution, il a dit que le premier vote du conseil devait être l'expression de la reconnaissance des habitants du Midi pour tous ceux qui, en France et à l'étranger, ont donné le moyen de remédier aux désastres qui ont atteint le Midi. Il a demandé un vote spécial de gratitude pour le maréchal de Mac-Mahon et la maréchale, dont la part a été si grande dans

l'œuvre de réparation et de bienfaisance. Cette proposition a été votée à l'unanimité.

Le duc Decazes a obtenu à Bordeaux, pour la présidence du conseil, 33 voix sur 42 votants. Parmi les conseillers qui ont voté contre M. le duc Decazes, le Petit Girondin nous apprend qu'il faut compter MM. Laterrade, Saugeon, Métadier, les vrais représentants du parti radical dans la Gironde. Le Petit Girondin félicite ces trois conseillers de leur fermeté, dans les termes suivants :

« Le matin, l'un des membres de la droite se présentait au groupe républicain du conseil général, et lui offrait un compromis par lequel les républicains se seraient engagés à voter pour le duc Decazes comme président, et à écarter du bureau tous les bonapartistes, afin d'y faire arriver, non des républicains sincères, mais des hommes de couleur inléscie, des hommes que l'on désigne maintenant sous le nom de constitutionnels. Nous savons que MM. Laterrade, Saugeon, Métadier n'ont pas voulu accepter ce compromis. Nous les en félicitons. Nous admirons, en effet, ces constitutionnels qui viennent dire : « J'étais monarchiste il y a six mois, mais » puisque le gouvernement porte le nom de républicain, je suis devenu républicain, c'est-à-dire » constitutionnel. Je demande donc que l'on m'accorde toutes les faveurs que j'avais obtenues sous » le gouvernement de l'ordre moral. »

La Gironde félicite au contraire les conseillers généraux qui ont soutenu M. le duc Decazes, l'un des membres du centre droit qui ont voté la Constitution du 25 février.

On télégraphie de Marseille, le 18 août :

« La police a opéré aujourd'hui, en vertu d'une délégation du juge d'instruction, des perquisitions chez une vingtaine de personnes membres du comité central, inculpés d'affiliation à des sociétés secrètes.

Les détails manquent encore.

Mgr Frappel, évêque d'Angers, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre dans laquelle il annonce la fondation d'une université libre à Angers.

Il est certain que le petit groupe intriguant de l'extrême gauche va mettre les vacances à profit pour entreprendre une campagne dissolutionniste. MM. Louis Blanc et Madier de Montjau se préparent à aller à Lyon, à Marseille à Avignon, pour y organiser des réunions privées dans lesquelles ils rééditeront les discours qu'ils ont prononcés à l'Assemblée.

L'Echo universel croit savoir que les manifestations des députés de l'extrême gauche ne resteront pas sans réponse.

Dans chacune des villes où ceux-ci se rendront, on organisera immédiatement d'autres réunions privées dans lesquelles des représentants du parti républicain viendront réfuter indirectement MM. Louis Blanc et Madier de Montjau.

M. Gambetta, qui doit se rendre à Venise, dans les Alpes Maritimes, en compagnie de MM. Edmond Adam, Henri Lefèvre, Léon Chris, Gaspard Médecin, profitera de sa présence dans le Midi pour exposer aux électeurs qui viendraient d'entendre MM. Louis Blanc, Naquet, Madier de Montjau, la politique de compromission qui a amené le vote du 25 février.

Les journaux de Berlin disent qu'il n'y a encore rien de décidé touchant le voyage de l'empereur d'Allemagne en Italie. Ils ajoutent que le médecin particulier de l'empereur, M. le docteur de Laner, hésite encore à se prononcer pour ce voyage. On attendra, paraît-il, la fin des manœuvres pour trancher la question.

M. Buffet, ministre de l'intérieur, vient d'adresser à M. le président de la République la lettre suivante :

« Monsieur le président, « Lors du voyage que vous avez entrepris, il y a deux mois de cela, pour visiter les départements du Sud-Ouest, votre attention s'est portée maintes fois sur les hardis sauveteurs dont les actes de courage ont été atténués, dans bien des cas, les désastres consécutifs des inondations. Ces généreux citoyens, appartenant aux différentes classes de la société, ont rivalisé de zèle et d'abnégation pour secourir de tous côtés les victimes du fléau. Plusieurs d'entre eux ont malheureusement succombé aux dangers qui les

environnaient, et les populations reconnaissantes conserveront le souvenir de leur héroïque dévouement.

Aujourd'hui, le gouvernement a le devoir de récompenser ceux qui se sont signalés entre tous dans ces tristes circonstances. Une loi récente de l'Assemblée nationale lui a déjà permis de s'acquitter d'une partie de sa tâche en reconnaissant par des nominations dans l'ordre de la légion d'honneur les services et les actes exceptionnels qui se rattachent aux dernières inondations. Pour compléter ce travail de récompenses, il y aurait lieu d'accorder également des distinctions honorifiques aux personnes dont les noms figurent dans l'état ci-annexé, et qui ont accompli des sauvetages au péril de leur vie, ou fait preuve d'un grand dévouement.

J'ai, en conséquence, l'honneur, monsieur le président, de vous prier de vouloir bien m'autoriser à leur décerner soit des médailles d'or ou d'argent, soit des mentions honorables.

Veuillez agréer, etc.

Le ministre de l'intérieur,
vice-président du conseil.
L. BUFFET.

Suit une liste peu longue de personnes qui se sont signalés par leur dévouement et auxquelles sont accordées des médailles d'honneur.

Nous relevons dans cette liste les deux noms suivants :

M. O. 1^{re} classe. — Demoiselle Geneviève de La Myre Mory ;
M. O. 1^{re} classe. — Demoiselle Louise de La Myre Mory, domiciliées à Preignac.

Se sont élancées chacune dans une barque pour stimuler le courage des marinières, et ont contribué personnellement au sauvetage de plusieurs familles entourées par les eaux.

Chronique locale et méridionale.

La distribution des prix de l'Ecole Communale des frères de la doctrine chrétienne, de Puy-l'Evêque, a eu lieu jeudi dernier.

Nous ferons connaître les détails de cette solennité scolaire.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE.

C'est par erreur que nous avons donné dans notre dernier numéro, sous la dénomination de Commission départementale, les 13 membres qui avaient obtenu des voix au vote de cette commission. Sept conseillers seulement font partie de cette commission, ce sont :

MM. Burgalières	27 voix
Lafon de Caix	17
Bessières	16
Mayzen	16
Dufour (baron)	16
Demeaux	15
Gozon (dé)	15

Les examens du baccalauréat ès-lettres ont été terminés hier.

La Faculté a été satisfaite, et le président du jury, M. d'Hugues, a exprimé plusieurs fois cette satisfaction.

Le résultat des examens a été brillant. Sur 83 candidats, 44 c'est-à-dire plus de 50 0/0 ont été reçus.

Le Lycée de Cahors a remporté un éclatant succès pour le baccalauréat scindé. Les 8 candidats de la deuxième série ont tous été reçus, et 2 avec mention.

Pour la première série 9 élèves se présentaient. 8 ont été reçus, dont 4 avec mention. Ce sont les jeunes Ausset, Delrieu, Cavaille et de Valon.

Pour le baccalauréat complet 1 seul élève sur 6 a été admis.

En résumé, pour 23 élèves présentés, le Lycée de Cahors a obtenu 17 admissions.

M. de Verdal, candidat au Conseil général pour le canton de Latronquière, et qui dans les communes de Calviac et de Souceyrac, avait eu 624 voix sur 640 votants au scrutin de dimanche dernier, adresse la circulaire suivante à ses électeurs :

Electeurs des communes de Souceyrac et de Calviac,

Je vous remercie des suffrages dont vous m'avez honoré dimanche dernier. On m'avait promis dans les autres communes du canton un concours actif, j'ai cru à des paroles loyalement données, ma confiance et ma bonne foi ont été

indignement trompés.

Je n'avais qu'un but, vous le savez, en brigant les suffrages des électeurs du canton de Latronquière, utiliser au service de nos concitoyens les connaissances que j'ai acquises et mes relations. Vous seuls, m'avez compris; je me retire de la lutte devant un insuccès qui vous atteint autant que moi. On vous a prouvé une fois de plus, que ce que l'on veut avant tout, c'est l'annihilation de nos communes.

Notre union, n'en doutez pas, a surpris nos adversaires, sachons la maintenir et l'utiliser contre eux. Je crois pouvoir compter sur votre sympathie, comptez toujours sur mon dévouement à vos intérêts.

Château de Gruniac, le 16 août 1875.

G. DE VERDAL,
ancien sous-préfet.

CONCOURS HIPPIQUE DE FIGEAC.

Dans le premier concours hippique qui s'est tenu à Figeac, sur l'esplanade du champ de foire, il a été révélé qu'il existait dans les environs de cette localité des éléments pour lui assurer de l'avenir.

Les observations faites pendant l'examen des poulinières et des pouliches qui ont été primées, démontrent d'une manière péremptoire que les types d'indigénat qui ont été exhibés sont conformes à ceux que réclame la défense nationale.

C'est dans le type léger des chevaux de selle que l'on peut classer ces sujets, et c'est sur lui que l'éleveur doit fonder toutes ses espérances.

Avec les soins que comporte l'élevage de ce cheval dit de *demi-sang*, la nourriture au grain lui étant consentie et la gymnastique lui étant accordée librement, les membres, agents de locomotion prendront plus de développement et de souplesse qu'ils en ont montrés et par suite leurs allures seront meilleures.

Les primes ont été réparties de la manière suivante :

<i>Poulinières suittées et saillies.</i>	
Prime de 90 ^f à MM. Bétulle de Bédier.	
— 80 — Noubel de Froumagnac.	
— 80 — Moléna de Saint-Félix.	
— 50 — Bétulle, précité.	
— 50 — Bergon de Laroque-Toirac.	
<i>Pouliches de 3 ans.</i>	
Prime unique de 80 ^f à M. Larnaudie de Saint-Pierre-Toirac.	
<i>Pouliches de 2 ans.</i>	
Prime de 80 ^f à MM. Galtié de Figeac.	
— 70 — Doucet de Fons.	
— 60 — Noubel d'Issepts.	
— 50 — Amadiou de Thémines.	

Voici comment se résume l'appel des réservistes de la classe 1867 ; pour le 3 septembre, dans les corps d'armée du Nord et du Centre ; pour le 25, dans les quatre corps d'armée du Midi, le 15^e, 16^e, 17^e et 18^e, comprenant les départements suivants : Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Bouches-du-Rhône, Corse, Gard, Var, Vaucluse, Aude, Aveyron, Hérault, Lozère, Tarn, Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot, Lot-et-Garonne, Charente-Inférieure, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées et Hautes-Pyrénées.

Les réservistes de ces quatre corps, affectés à des corps ou services étrangers aux dites régions, devront être mis en route le 3 septembre, de manière à arriver en même temps que les autres réservistes dans les corps sur lesquels ils doivent être dirigés.

On nous écrit de Lacapelle-Marival, à la date du 18 août :

Monsieur le Rédacteur,

A l'occasion de la fête locale qui a été donnée les 15 et 16 août dans la commune de Lacapelle-Marival, on a fait une quête pour les inondés du Sud-Ouest qui a atteint le chiffre de 54 francs.

Le 16 août, pour clôturer gaiement la fête, M. V..., serblantier à Saint-Céré, père de cinq enfants et, a bien voulu de lui-même récréer le public par d'amusantes scènes de charlatanisme. On a fait une quête au profit de cet artiste, et on a obtenu la somme de 16 francs.

Cette somme relativement forte pour lui, M. V... l'a refusée, et a voulu qu'elle fût ajoutée aux 54 francs obtenus la veille.

Ces deux sommes forment un total de 70 francs, que nous venons entre les mains du receveur particulier de Figeac, pour être transmises aux inondés.

Cette preuve de désintéressement nous paraît digne de figurer dans votre estimable journal.

Veuillez recevoir, etc.

Ernest REYGASSE.

On nous écrit de Gourdon :

Le 19 mai dernier, le tribunal civil dégageait le nommé C..., d'une demande de 610 fr. formant le solde du prix d'une vente de bestiaux, à la condition que cet individu affirmerait par serment à l'audience, qu'il avait payé. Ce serment fut fait, on peut le dire, avec un empressement tel, que le ministère public crut y voir un indice de fausseté et provoqua une instruction qui fut suivie du renvoi du prévenu en police correctionnelle sous l'inculpation d'abord de faux serment, ensuite de menaces de mort sous conditions.

Cette affaire a été portée à l'audience du 16 août, le défenseur de C..., a proposé contre le premier délit une fin de non-recevoir qui a été acceptée en ces termes, par le tribunal :

Attendu que l'obligation au sujet de laquelle le serment a été prêté se réfère à une somme supérieure à 150 fr.; que ce serment ne pouvait être passible de poursuites criminelles, qu'autant qu'il aurait été produit au moins un commencement de preuve par écrit de l'obligation déniée, ce dont la poursuite du ministère public n'est pas assortie; que décider autrement serait aller à l'encontre des articles 1341 et 1363 du code civil;

Déclare la partie publique irrecevable et ordonne qu'il sera procédé au jugement du second délit, ce qui a eu lieu. Le fait de menaces sous condition ayant été retenu pour constant, a été réprimé par une condamnation à 2 mois de prison.

La solution du délit de faux serment doit inspirer cette réflexion, qu'il est regrettable que la loi ait désarmé le ministère public, quand le fait ou l'obligation déniée, excède 150 fr.; on verrait probablement se produire moins souvent l'affligeante conduite de ceux qui, ne pouvant pas être atteints par l'article 366 du code des peines, répondent par le parjure, à l'appel fait à leur probité.

BRUNEL.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 21 août.

Naissances.

Bélibens, Victorine-Germaine, rue Saint-James.
Récès, Marthe-Camille-Marie-Isabelle, quai Ségur.
Contou, Léonie-Marie, rue des Boulevards.
Challia, Eugénie-Hélène, au Patrinquat.
Sémirot, Pierre-Louis, rue des Soubirous.
Tourriol, Louise, rue des Boulevards.
Sarrut, Marie, rue Saint-James.
Lavergne, Marie, à Englandières.

Mariages.

Blanc, Victor, et Labordine, Rose.
Bouyssou, François-Augustin, et Vincens, Marie-Thérèse-Catherine.

Décès.

Vérines, François, cordonnier, 52 ans, place An Bois.
Fabre, Rose, sans profession, 80 ans (hospice).
Nogués, Louis, 16 mois, rue Saint-Barthélemy.
Armand, Etienne-Emile, contrôleur des tabacs, en retraite, âgé de 67 ans, rue Chartreuse.
Jebert, Jules-Bernard, 18 mois, rue Mascoutou.
Contival, Jean, cultivateur, 64 ans, rue Darnis.
Ladoux, Charles-Louis, 41 mois, à Cavanier.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bulletin Vinicole

Le Journal des Débats publie une lettre importante de Bordeaux.

La place que cette lettre occupe dans les colonnes du Journal des Débats nous montre que cette feuille attache un véritable intérêt à la question traitée par le correspondant et aux renseignements qu'il fournit. Nous la reproduisons :

« Après une série de températures assez inégales pour faire renoncer certains vigneron à des espérances de quantité et de qualité qu'une heureuse floraison les avait autorisés à concevoir, la chaleur a repris tous les droits que lui confère le mois d'août. La maturation se prononce en signes non équivoques. Chacun s'ingénie à discerner la date probable des vendanges de la Gironde; on paraît d'accord pour fixer aux environs du 40 septembre la cueillette du Médoc, qui précède ordinairement d'une semaine ou deux celle des régions voisines.

Le vin de 1875 sera abondant. Quelle sera sa qualité? Les pronostics vont leur train, comme toujours à pareille époque. Quelques propriétaires s'acharnent à prédire des résultats heureux, analogues à ceux des années où la chaleur tardive et continue a saisi des grappes admirablement saines et favorisé des vendanges sans accidents. D'autres se refusent à

prévoir en temps opportun cette maturité égale et homogène qui, logiquement, devrait seule assurer l'excellence des produits.

Si la vendange est bonne, abondante et rémunératrice, les pessimistes pensent qu'il faudra se réjouir pour la dernière fois. Le phylloxera, ce fléau énigmatique et invincible, semble élargir chaque jour le champ de sa dévastation. On dirait que la vigne, rebelle enfin à la main de l'homme, a trop longtemps subi les soins qui ont décompté sa nature exubérante et sauvage, qu'elle s'étiolle et meurt à la façon de ces races vigoureuses et barbares à qui la civilisation n'apporta jamais que le dépérissement et la mort.

Aucun remède n'est trouvé.

L'inondation a réussi dans tel terrain; elle n'a rien conjuré dans tel autre; ou bien, elle est inapplicable là surtout où le sol ne se prête qu'à la culture de la vigne. Celui-ci conseille de planter des cépages américains qu'il faudra greffer ensuite; celui-là prétend et trouve que ces mêmes cépages ont introduit la maladie en Europe. L'un a vu ses vignes dépérir d'année en année et n'a constaté la présence de l'insecte qu'à la période de leur mort; l'autre a trouvé le phylloxera installé sur la racine, dès les premiers signes de flétrissure. Voici un vigneron qui a cru suivre un précepte de prudence en arrachant les ceps contaminés; il en a été pour sa peine, des taches caractéristiques ont apparu à l'opposé de son vignoble. Tout a été essayé: recépage, déchaussage, fumure à l'outrance; tout a paru réussir d'un côté, rien n'a été efficace de l'autre. Bref, le fléau subsiste, se développe, exagère ses menaces; on reste en face des ruines et de l'inconnu.

Le cri de l'alarme n'est pas celui du désespoir: l'un donne l'éveil, l'autre n'est souvent qu'un râle. Les vignobles de France ne peuvent disparaître; les produits de ces dernières années ont doté leurs propriétaires de ressources suffisantes pour supporter les sacrifices imposés par une crise dont la science aura certainement raison un jour ou l'autre. Le devoir de tous est de ne pas s'endormir en face du danger et de le signaler sans trêve. Il serait à souhaiter que la presse provinciale enregistrait chaque jour en tête de ses colonnes les nouvelles craintes à avoir ou les espérances à concevoir.

La chambre de commerce et la Société d'agriculture de Bordeaux rivalisent de zèle pour provoquer les efforts des chercheurs, multiplier les enquêtes et rassembler tous les matériaux de la digue à opposer au fléau. Les propriétaires de vignobles font contre fortune bon cœur et sont philosophes, sans grand mérite, en se souvenant que l'oidium a établi pour leurs vins des prix qui se sont maintenus, à leur très grand avantage. Les négociations attendent les événements; il est juste de faire remarquer, à la louange du commerce bordelais, qu'aucune hausse de prix anormale n'a encore signalé des velléités de spéculation en face d'un avenir dont les menaces valent la peine d'être enregistrées.

Dernières nouvelles

Paris, 20 août soir.

D'après une dépêche de Belgrade arrivée ce matin au gouvernement, la Serbie ne serait pas encore entrée dans le mouvement insurrectionnel de Herzégovine. Mais on craint qu'à la suite des dernières élections qui ont donné une skoupchtina favorable au mouvement insurrectionnel, le prince Milan ne soit entraîné à donner son appui à l'insurrection, qui a toutes les sympathies de son peuple. S'il voulait trop ouvertement contrarier ces sympathies, on craint qu'il ne fût débordé.

Les puissances intéressées agissent d'un commun accord. La Russie, l'Autriche et l'Allemagne par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs se sont employées à un but commun de pacification. Il semble probable que les grandes puissances feront leurs efforts pour que l'insurrection ne s'étende pas. Elles pourront faire exprimer au gouvernement serbe le désir que la Serbie n'entre pas en lutte contre la Porte. Ces représentations des puissances pourraient donner au prince Milan, quelque force et quelque autorité vis-à-vis de son peuple pour résister à leur entraînement.

L'attitude que prendra la Serbie a dans cette question une importance capitale. Si elle entre en lutte, il est évident que la Porte pourra difficilement se rendre maîtresse d'un mouvement insurrectionnel. Les puissances intéressées seraient alors obligées de sérieuses complications.

Si l'insurrection se localise, elle peut durer longtemps, comme l'insurrection carliste en Espagne, mais alors les puissances n'auraient pas les mêmes raisons d'intervenir.

Telles sont les réflexions que suggèrent dans le monde politique les troubles d'Orient. On n'en envisage pas la portée sans quelque appréhension.

Bourse de Paris.

Paris, 21 août 1875.

Rente 3 p. % 66,50
— 4 1/2 p. % 97,50
— 5 p. % 104,70

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de Puy-l'Évêque, les nommés Gascou (Louis) et Bonnet (Marie-Anais), épouse Bouysset ont cédé, pour l'établissement du chemin vicinal ordinaire, numéro 11, de Puy-l'Évêque,

Savoir :

1° Gascou (Louis). — Vingt-huit centiares de maison (section B, numéro 1114), moyennant la somme de huit cents francs, ci. 800 f.

2° L'épouse Bouysset. — Cinquante-deux centiares de maison et four (section B, numéro 1095), moyennant la somme de mille huit cents francs, ci. 1.800 fr.

Puy-l'Évêque, le dix-neuf août mil huit cent soixante-quinze.

Le Maire,

MERCIÉ.

Publications de la librairie Hachette

79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Dictionnaire abrégé de la langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C^o, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujean, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les 16 premiers fascicules sont en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 142^e livraison (24 août 1875). — TEXTE : La toute petite, par J. Girardin. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — Caravanes scolaires ; excursion en Auvergne. — Tourville, par R. du Coudray. — Becquette, par Crafty.

Dessins d'Emile Bayard, Philippoteaux, Taylor et Crafty.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 763^e livraison, (24 août 1875). — Texte : Excursion au Canada et à la rivière Rouge du Nord, par M. H. de Lamoignon. 1873. — Texte et dessins inédits. — Neuf dessins de Th. Weber, E. Riou, P. Fritel, Ph. Benoist, Sorrieu et A. Deroy.

Pêche! Pêche! Pêche!

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et

pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a HUIT ANS, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs.

On l'a dit avec raison : « La Chasse illustrée, c'est » l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme » ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE, connue de tout le monde des sportsmen. Prix : 1 fr.; par la poste 1 fr. 25.

En ce moment, La Chasse illustrée publie une nouvelle d'un brio étourdissant : PHÉNOMÈNE, Braconnière-Aubergiste, par M. C. d'Amezeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F.-DIDOT; rédacteur en chef, M. H. EMILE CHEVALIER.

Prix d'abonnement : 20 fr. par an; 5 fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

A nos lecteurs

La nouvelle loi sur la presse va profondément modifier les conditions de concurrence des journaux. Aussi ceux qui existent déjà font-ils des efforts considérables pour attirer des abonnés; les journaux bonapartistes abaissent leur prix ou offrent en prime des montres en cuivre doré. Certains journaux républicains les suivent dans cette voie et offrent des pendules en zinc ou des fusils de salon.

Réorganisée sous le patronage de Députés de la Gauche, l'Opinion nationale n'a pas cru devoir recou-

rir à ces procédés. Sa rédaction, déjà si estimée, fait tous les jours de nouvelles recrues : M. L. Ratisbonne vient d'entrer à l'Opinion nationale et nous assure que M. Pessard devient également collaborateur de ce journal, où il pourra continuer en faveur des institutions républicaines, la brillante campagne que « l'ordre moral » était venu si brutalement interrompre.

Abonnement : 16 francs par trimestre.

Bureaux : 5, rue Coq-Héron.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

On demande des représentants.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorrhoides, Migraine. Phie 25, r. Grammont, Paris. — Bte 2, 50. Poste 275

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.

VIENT DE PARAITRE

Nos Maîtres aujourd'hui

ÉTUDES SUR L'ÉDUCATION

par M. H. André, Inspecteur d'Académie.

2 vol. in-12. Prix 5 fr. — En vente, chez Crayssac, libraire.

RELIURE

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

A l'imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée,

on demande un Apprenti.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÊLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé

à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent-général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abcille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'incendie.

Garantie : 27 millions — Capital social : 12 millions — Primes en portefeuille : 15 millions

AVIS

M^{ME} V^{VE} ANDRAL

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de M^{ME} V^{VE} Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle. On trouvera chez elle : chevaux et voitures à volonté.

A VENDRE

UN COUPÉ

avec

BACHES, TIMON ET HARNAIS

le tout en bon état.

S'adresser à M. Escudier, sellier, galerie de Fontenilles, ou à M. Capit, fils, conducteur de l'omnibus du chemin de fer.

Glacière Cadurcienne GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée.

Toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

A VENDRE UNE VOITURE dite Américaine

S'adresser à la Gendarmerie, à Cahors.

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ÉTUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque.

S'adresser à Madame veuve COSSÉ, à Lalbenque.

A VENDRE

Un moulin à eau et ses dépendances consistant en maison, pré, terre, jardin, vigne et bois peupliers, au tènement de la Rhode, commune de Saint-Martin-de-Vers, aux abords du chemin vicinal de Cahors à Labastide-Murat. Le tout d'une contenance de 2 hectares, 7 ares, 10 centiares.

S'adresser, pour les renseignements, à M^{ME} Lalo, notaire à Lanzès, Labie, notaire à Cahors, Brugalières, notaire à Labastide-Murat.

Et à M. Pagnet, receveur de l'enregistrement en retraite, domicilié du lieu d'Ognolles, près Beaulieu-les-Fontaines (Oise), qui est le propriétaire de ces biens,

EAU MINÉRALE NATURELLE VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine:

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTEVILLE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la C^o concessionnaire: PARIS, 21, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

EAUX MINÉRALES DE MIERS

HOTEL CARBOIS

A ALVIGNAC, par Cahors (Lot)

Gare de Rocamadour. — Omnibus à tous les trains.

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvernac, jouit d'une réputation justement méritée. Enfin, à la modicité de son prix, joint un avantage inappréciable, qui rend peu dispendieux le séjour à Alvernac. Les voyageurs qui logent à l'HOTEL CARBOIS, ont l'avantage d'avoir le médecin des Eaux, dans l'Hôtel même.

Pour retenir une ou plusieurs chambres, écrire à M. Carbois, à Alvernac, par Gramat (Lot).

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Église, 8 vol. in-folio. 800 fr.

Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mûrier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sawagoot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o. 32 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 120 fr.

BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o. 42 fr.

L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères, 24 vol. in-8^o. 180 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 400 fr.

MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.

La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographies de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.

Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.